

AUXIGA et le financement des céréales et oléagineux

Les professionnels ont tous le même avis, la **récolte 1998 va être abondante** et certains l'ont déjà baptisée la deuxième récolte du siècle après celle exceptionnelle de 1995.

Compte tenu de cette situation, vous êtes certainement sollicités par vos clients pour accroître vos engagements dans le financement des céréales et oléagineux.



Nous vous rappelons que notre société intervient depuis de nombreuses années dans ce domaine et est en mesure de vous proposer plusieurs types de garanties.

Vous trouverez à ce sujet les bases de financement ONIC pour la campagne 1998 :

FF/T	Blé tendre 0,76	Maïs	Blé dur 0,78	Orge, sorgho, seigle, triticale	Avoine	Céréale biologique
07/98 AR	775,91	775,91	814,31	775,91	749,47	Néant
07/98 NR	738,19	-	777,04	738,19	738,19	1107,29
08/98	744,88	775,91	783,73	744,88	744,80	1117,32
09/98	751,57	775,91	790,42	751,57	751,41	1127,35
10/98	758,25	758,25	797,11	758,25	758,02	1137,38
11/98	764,94	764,94	803,79	764,94	758,02	1147,41
12/98	771,63	771,63	810,48	771,63	758,02	1157,44

AR = récolte 97

NR = récolte 98

(francs par tonne)

N'hésitez pas à nous contacter .

AUXIGA ... à l'écoute de ses partenaires

Il y a quelques semaines, certains d'entre-vous ont reçu un questionnaire relatif à notre société et à notre lettre trimestrielle « FLASH ».

Nous tenons par la présente à vous remercier d'avoir été très nombreux à prendre un peu de votre temps pour répondre à ces quelques questions qui avaient pour but de mieux cerner vos

attentes afin d'améliorer nos relations de partenariat.

Nous avons bien reçu le message concernant le « FLASH » que vous souhaitez à une très forte majorité voir maintenu et ne manquerons pas comme vous le désirez, de vous communiquer plus d'informations sur les services d'AUXIGA.

International : Le gage sur marchandises au-delà des frontières

L'internationalisation des affaires vous amènera un jour ou l'autre, si ce n'est déjà fait, à financer les stocks étrangers de votre client français ou encore, les stocks français de votre client étranger.

La mise en gage à votre profit du stock financé est non seulement souhaitable, mais parfaitement envisageable. Encore faut-il respecter le droit applicable à la garantie constituée.

Nous reprenons ci-après les grands principes qui régissent cette matière, en supposant bien entendu pour acquis que les conventions de crédit qui en sont la source donnent un fondement légitime à la garantie.

Quant aux conditions d'existence du gage, c'est la Loi du pays où les marchandises se trouvent qui sera d'application. Il conviendra donc de s'assurer que cette dernière valide le type de garantie proposée, tant dans ses formes que dans ses conditions d'opposabilité.

Quant aux effets du gage, c'est également la Loi de la situation du stock gagé qui sera compétente.

Il faut toutefois préciser que, en cas de procédure collective à l'encontre de la société constituante du gage, la Loi de la faillite (c'est-à-dire la Loi du pays où la société a son siège social) est généralement compétente. Cette précision est capitale car cette Loi est susceptible de limiter les droits du Créancier gagiste.

A titre d'exemple :

Une banque française octroie un crédit à une société française. Cette dernière lui remet en gage un stock situé aux Etats-Unis, cela sous la forme d'une sûreté sans dépossession conformément au Uniform Commercial Code américain (UCC).

- L'objet du gage (les marchandises) se trouvant aux Etats-Unis, les conditions d'existence stipulées par le UCC devront être respectées. Ainsi, une dépossession ne sera pas nécessaire mais le gage devra être enregistré auprès des autorités américaines compétentes.
- Ces conditions étant respectées, le gage sortira ses effets et sera opposable aux tiers.
- Si la société constituante française tombe en redressement judiciaire, les droits des créanciers de l'entreprise, y compris le banquier Créancier gagiste, seront en principe réglés par la Loi française sur les procédures collectives.

Notre filiale « Crédit Support International » est votre meilleur partenaire tant lors du montage de votre gage à l'étranger que pour en assurer le suivi et le contrôle.

Notre souci : vous informer...

Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à appeler votre contact personnel :

Monsieur Pascal THIEBOT ☎ 01 47 70 42 48

AUXIGA S.A. 20 rue Laffitte 75009 PARIS France	S.A. WARRANT N.V. 3 Galerie Ravenstein 1000 BRUXELLES Belgique	C.S.I. Inc. 12700 Park Central Drive, suite 1909 DALLAS, TEXAS 75251 Etats-Unis	S.A. C.S.I. N.V. 3 Galerie Ravenstein 1000 BRUXELLES AUTRES PAYS
---	---	--	---